



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2016-18		
Avis direct (expert délégué) Date : 29/12/2016	Objet : Dépose d'un nid de Cigogne blanche, <i>Ciconia ciconia</i> , présent sur le toit du clocher d'une église à HARPRICH (57)	Avis : favorable

Contexte

Au printemps 2016, un couple de Cigogne blanche, *Ciconia ciconia*, a construit un nid sur le toit du clocher de l'église sur la commune de HARPRICH. Ce nid surplombe la voie publique menant à l'entrée de l'église et présente donc un risque de chute, du fait que le toit est très pentu et qu'il repose sur les chenaux qui assurent l'écoulement des eaux pluviales du toit. Pour ne pas perturber la nidification en 2016, le maire de la commune a mis en place des barrières de sécurité pour dévier les usagers. Ce type de protection n'est que provisoire et la responsabilité du maire est engagée. Aussi, avant le retour du couple de cigognes, la commune propose de démonter le nid et de poser des protections pour éviter toutes installations futures, et de l'installer à proximité du site actuel sur l'une des deux plateformes disponibles pour de futures nidifications sur les cinq mises en place par la commune en janvier 2015. L'opération sera suivie par un animateur LPO en charge de la protection avifaune.

Questions au CSRPN

Le projet de déplacement du nid de cigogne a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- dossier technique de la mairie de HARPRICH – LPO de 7 pages, du 12/12/2016,
- Cerfa 13 614*01 du 08/12/2016,
- courrier de demande du Maire de HARPRICH du 09/12/2016,
- courrier de saisine de la DREAL, SEBP, Pôle Vallées et Plateaux Lorrains du 20/12/2016,
- fiche de synthèse DREAL, 1 page, avis favorable.

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Bruno FAUVEL

Une importante population de Cigogne blanche est implantée sur la commune de HARPRICH où 23 couples sont signalés. La municipalité a mis en place en 2015 cinq plateformes pour favoriser la nidification de l'espèce. Trois ont été utilisées en 2016 et il en reste deux de libre. Le nid qui doit être déposé est construit sur l'église et présente des risques avérés de chutes. Sa destruction, dans le contexte de cette commune, forte population de Cigogne blanche et sites encore disponibles pour l'installation de nouveaux nids, peut s'envisager hors période de nidification.

Avis du CSRPN

L'avis du CSRPN est favorable pour la dépose de ce nid. Elle devra intervenir avant le 15 février 2017 et le site doit être neutralisé pour éviter toute réinstallation de l'espèce. Les opérations, comme il est annoncé dans le Cerfa, seront supervisées par la LPO.

L'expert délégué du CSRPN, vice-président de la commission Dérogation espèces protégées
Bruno FAUVEL :

